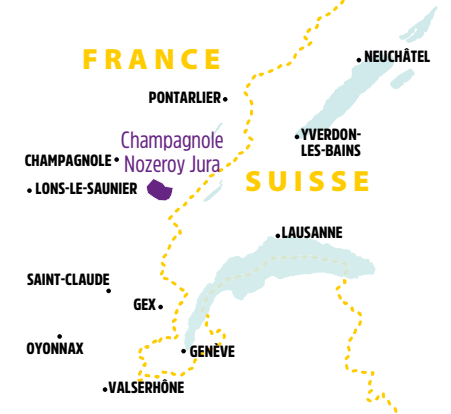




Info secours

Appelez le **112** ou par SMS au **114**

Vente en ligne et état des pistes



Recommandations générales

N'oubliez pas d'acheter votre Pass Nordique (redevance). Merci de le présenter spontanément à tout contrôle.

Par votre contribution, vous participez à l'amélioration des services essentiels au départ des pistes : présence de personnel qualifié pour l'accueil, entretien des pistes, sécurité.

Les pistes de ski de fond sont réservées uniquement aux skieurs munis d'un Pass Nordique (interdits aux chiens, piétons, luges, raquettes).

- Évitez de partir seul.
- Respectez le sens des pistes et les consignes de balisage.
- Respectez l'environnement : remportez vos déchets avec vous, ne sortez pas des itinéraires balisés et respectez la flore et la faune.
- Ne surestimez pas vos possibilités.
- Renseignez-vous sur la météo avant votre départ, et prévoyez un équipement adapté.
- Sur les pistes, skiez sur la trace de droite et ne skiez pas en skating sur les traces.
- Dans les descentes, conservez une distance suffisante avec les personnes qui vous précèdent et laissez la priorité aux skieurs qui descendent.
- Sur les pistes, vous évoluez sous votre propre responsabilité.

En partenariat avec :



VAUX ET CHANTEGRUE

960 m.

Maison du Tourisme Champagnole Nozeroy Jura

15 Place des Annonciades - 39250 NOZEROY
03 84 51 19 15 - www.cnjtourisme.fr
www.hautejoux.com

Point info Tourisme Frasnée Drugeon

3 rue de la Gare - 25560 FRASNE
03 81 49 89 86



PLAN DES PISTES SKI DE FOND



ESPACE
NORDIQUE
JURASSIEN
Ain • Doubs • Jura



POUR QUE LE NORDIQUE RESTE UN PLAISIR, RESPECTONS ENSEMBLE CES QUELQUES CONSIGNES !

- Pour accéder aux pistes je paye mon Pass
- En skating, j'évite les traces de classique
- Je ne skie pas en dehors des heures d'ouverture
- Je respecte l'environnement

ENSEMBLE GARDONS L'ESPRIT NORDIQUE !

Légende

- 16,6 km GTJ ski
- Piste verte (facile)
- Piste bleue (moyen)
- Piste rouge (difficile)
- Piste noire (très difficile)
- Liaison
- Point de départ ski de fond
- Salle hors-sac
- WC public
- Élément remarquable
- Commerce
- Fruitière
- Office de tourisme / Point accueil
- Poste de secours
- Hébergement
- Table pique-nique
- Restaurant ou restauration rapide
- Point de vue
- École de ski
- Espace ludique
- Piste nocturne
- Loueur, magasin spécialisé
- Piste de luge



Retrouvez les itinéraires en ligne



Environnement / Environment Zone Biotope forêt d'altitude High-altitude forest biotope zone

Plusieurs zones du massif du Jura sont protégées par un arrêté préfectoral. Toutes les formes de randonnées hivernales sont réglementées du 15 décembre au 30 juin. Le ski n'est autorisé que sur les pistes damées. Les autres formes de randonnées se concentrent exclusivement sur les itinéraires hivernaux balisés pour la raquette.

Pour plus d'informations : groupe-tetras-jura.org

Several areas of the Jura massif are protected by prefectural decree. All forms of winter hiking are regulated from December 15th to June 30th. Skiing is only permitted on groomed trails. Other forms of hiking are concentrated exclusively on marked winter snowshoe trails.

For more information: groupe-tetras-jura.org

